

Plusieurs types de revêtements peuvent être mis en place dans les projets d'aménagement paysager. Plusieurs critères doivent cependant être pris en compte afin de déterminer le revêtement de sol le mieux adapté au site, à son usage, sa fréquentation et qui répond aux exigences et capacités d'entretien de la collectivité.

> Se rapporter à la Charte du Paysage Urbain

1/ Les Stabilisés

Les sols stabilisés font partie intégrante du vocabulaire des espaces publics. Ils appartiennent à la famille des matériaux compactés. La variété de la taille des granulats utilisés, de leurs couleurs, de leurs origines en font un matériau de très bonne qualité en termes d'intégration paysagère. Leur utilisation apporte une connotation naturelle au site mais doit être modéré dans une démarche de « zero phyto »

1.1 Stabilisé sans liant

Les stabilisés peuvent être posés avec ou sans liant. Le stabilisé avec liant aura une meilleure tenue et des usages plus variés (accès voiture etc.).

Les stabilisés utilisés par la collectivité sont les suivants :

- Grave de Chauvon (+)
- Arène granitique (++)
- Chazé Henry (-) « désherbage mécanique difficile ».

> Granulométries acceptées : 0/4, 0/6

> Attention, les sables coquillés (falun) ne sont pas autorisés.

Les stabilisés sans liant devront être mis en place de manière à pouvoir être désherbés mécaniquement.

1.2 Les stabilisés renforcés avec liant hydraulique

Les sols stabilisés renforcés offrent une meilleure résistance à l'érosion et aux agressions climatiques (gel/dégel) et assure un bon confort de marche, quelle que soit la saison.

> Granulométries acceptées : 0/4, 0/6

La mise en place n'est possible que sur des pentes inférieures à 5%

2/ Les bétons

Le béton est un matériau qui offre de nombreuses possibilités aux concepteurs en termes de couleurs de granulats, type de finitions et type de poses (béton coulé en place, préfabriqué).

Certaines précautions doivent cependant être respectées :

- Ce matériau est à éviter en présence de réseaux souterrains,
- Le calepinage des joints de dilatation devra être soigné.

Les bétons autorisés sont les suivants :

- Béton désactivé
- Béton balayé
- Béton matricé
- Béton drainant

> Possibilité de minéralisation

3/ Les enrobés

Un enrobé est un mélange de graviers, de sables, de fines et de liant, appliqué en une ou plusieurs couches, pour constituer le revêtement des chaussées, des trottoirs ou encore des zones de stationnements. La présence de sable en quantité plus ou moins importante permettra de favoriser la perméabilité du revêtement.

Il s'agit d'un matériau compacté lors de sa mise en œuvre. Il est plus ou moins rugueux en fonction de la taille du granulat utilisé.

Les enrobés autorisés sont les suivants :

- Enrobé noir
> Granulométries acceptées : 0/4, 0/6
- Enrobé drainant (fosse d'arbre)
> Granulométries acceptées : 0/6

Les enrobés de couleurs, les liants incolore, liants végétal et les finitions type grenailées ne sont pas autorisés.

4/ Autres matériaux

- Sol souples et gazon synthétique pour les zones de réception des aires de jeux
- Dalles alvéolées (gazon renforcé)
- Pavés, et pierre naturelle, dalles béton : pose sur sable et sur mortier.

